MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 11567 du 8 novembre 2017 portant promotion de sous-officiers de réserve de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ1724027S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11566 du 8 novembre 2017 (NOR : INTJ1724026S),

Décide :

Article 1er

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1er décembre 2017 :

Andrieux Jocelyn NIGEND : 107 233

Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1er décembre 2017 :

Scarselli Marco NIGEND : 252 854
Steiner Philippe NIGEND : 252 934

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1er décembre 2017 :

Bezia Maurice NIGEND : 99 092
Pelet Du Planty Hugues NIGEND : 109 363

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1er décembre 2017 :

Favreau Didier NIGEND : 100 553
Moreau Marc NIGEND : 117 172
Prévost Christian NIGEND : 124 515
Beau François NIGEND : 69 855
Cleton Jean-Marie NIGEND : 132 261
Detalencourt Laurent NIGEND : 204 466

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 novembre 2017.

Le colonel, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
F. Formell